

Le 11 mai 2012

Aux Doyens et doyennes
Aux Directeurs et directrices de départements
Aux Directeurs et directrices de services
Aux Directeurs et directrices des centres de recherche
et à leurs assistants immédiats

OBJET: NOUVELLE DIRECTIVE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (MELS) EN REGARD DES VENTES INTERNES

Veillez prendre note que le Ministère de l'Éducation des Loisirs et du Sport (MELS) a modifié ses directives de présentation de l'information au Rapport financier annuel.

Ce changement a des conséquences directes sur notre structure comptable.

Le MELS ne permet plus aux universités l'utilisation du poste « VENTES INTERNES ». Le MELS indique que tout transfert de coûts d'une unité à l'autre doit entraîner un crédit à la dépense que l'unité vendeuse désire transférer à une autre unité.

Dans ce contexte, nous devons rendre « **INACTIFS** » la série actuelle des comptes associés aux « Ventes internes ».

Nous allons traiter les dernières transactions 2011-2012 et dès que celles-ci seront reportées au Grand-livre, nous devons suspendre les comptes de GL « Ventes internes » de la série 878xxxxx.

À compter de 2012-2013, vous devrez donc procéder par écriture de journal pour transférer des coûts à une autre unité en assurant de créditer et de débiter le même compte de GL. Vous ne pourrez plus créditer un poste de « Ventes internes ». Nous mettrons à jour le document d'« Aide à la tâche pour les écritures de journal ».

Par ailleurs, pour les unités à fort volume, nous analysons présentement les solutions possibles permettant de maintenir la notion de ventes internes aux livres de l'Université tout en satisfaisant aux directives du MELS. Nous vous contacterons pour vous indiquer comment procéder. Les unités concernées sont pour le moment :

- Direction des immeubles
- DGTIC
- Services alimentaires
- Service d'impression (SIUM)
- Services des animaleries
- IRIC
- Service de diagnostic de la Faculté de médecine vétérinaire

Nous déployons tous les efforts nécessaires pour éviter de trop retarder les transactions de mai.

Si vous pensez que vous devriez faire partie des unités à fort volume, vous pouvez communiquer par courriel auprès de madame Lyne Bélair, adjointe au directeur de la Division Expertise comptable.

N'hésitez pas à m'appeler au poste #6566 ou madame Bélair au poste #1629 pour toute question.

Louise Vanasse CA
Directeur